

LES MIRACLES DU CHRIST, PREUVE DE SA DIVINITE

I. La motion de miracle

« Pour que “l’hommage de notre foi soit conforme à la raison” (*Rm 12,1*), Dieu a voulu que les secours intérieurs du Saint-Esprit soient accompagnés de preuves extérieures de sa Révélation, à savoir des *faits divins et surtout les miracles* et les prophéties qui, en montrant de manière impressionnante la toute-puissance de Dieu et sa science sans borne, sont des *signes* très certains de la Révélation divine, adaptés à l’intelligence de tous » (Concile Vatican I, DS 3009, cité par CEC 156). Tout miracle est un fait divin (aspect *factuel*) qui, comme tel, suscite l’admiration (aspect *psychologique*) et a valeur de signe (aspect *sémiologique*). On peut donner du miracle (*stricto sensu*) la définition suivante :

- un effet perceptible au sens (#création, #justification) ;
- que Dieu seul peut produire (#prodiges [explic. naturelle inconnue], #préternaturel démoniaque) ;
- par une exception aux lois ordinaires de la Providence (la cause première agit directement, en survolant la causalité seconde des natures créées).

De là vient l’admiration ou l’étonnement (on voit l’effet sans voir la cause) et même une « pleine admiration », car Dieu est la cause « souverainement cachée (en son essence) » de l’être. La notion même de miracle suppose l’existence de causes secondes, de natures stables, de lois naturelles ayant une consistance propre : « c’est dans le sein du monothéisme [#animisme, #polythéisme] que peut naître la notion de miracle » (Père Lagrange).

On peut distinguer trois espèces de miracles selon la façon dont ils dépassent la faculté des causes naturelles : quant à la *substance* même du fait accompli (glorification du corps humain [résurrection glorieuse]) ; quant au *sujet* où l’effet est produit (résurrection d’un mort [retour à la vie naturelle], vue chez un aveugle) ; quant au *mode* de la réalisation (guérison instantanée et sans remèdes).

II. La finalité du miracle

La finalité principale du miracle est d’attester la vérité d’une révélation : c’est le sceau divin apposé à une doctrine religieuse (en vue du salut), la preuve de sa vérité. « Toutes les créatures corporelles sont ordonnées d’une certaine façon à la nature intellectuelle comme à leur fin, et la fin de la nature intellectuelle est de connaître Dieu. Dès lors, quoi d’étonnant à ce que se produise quelque changement dans l’univers matériel, pour aider la nature intellectuelle à connaître Dieu ? » (Saint Thomas, *Somme contre les Gentils*, 3, 99, 10).

Les finalités secondaires sont en relation avec le dévoilement d’une vérité religieuse. Ainsi les miracles du Christ révèlent différents aspects du mystère de Dieu fait homme (surtout le fait qu’il vient libérer de l’esclavage du péché, et aussi sa royauté sur les esprits et l’univers entier) ; les miracles de bonté, de puissance ou de justice attestent des attributs divins ; enfin les miracles manifestent dans le thaumaturge la présence de Dieu, donc une vérité centrale du christianisme, la présence du Saint-Esprit dans l’âme du juste.

III. Les circonstances du miracle

Elles permettent de distinguer le miracle de tout prodige. La transcendance de l’effet par rapport aux causes naturelles, l’absolue liberté de sa production (la constance du miracle, c’est qu’il est inconstant !), jointe à la nature religieuse et morale des circonstances, permettent de discerner Dieu avec certitude comme l’auteur du miracle : car la constatation d’effets positivement religieux et moraux permet de conclure qu’ils sont l’œuvre de Dieu.

Invocation de Dieu par une prière doctrinalement irréprochable	→	La signature authentique de Dieu au message du thaumaturge
Moralité et sainteté éminentes du thaumaturge		
Conséquences morales et religieuses bénéfiques		
Admirable simplicité et transparence des moyens		

IV. Il convenait que le Christ fit des miracles

« D’abord et à titre primordial *pour confirmer la vérité de son enseignement*. En effet, les vérités de foi dépassent la raison humaine et ne peuvent être prouvées par des raisonnements humains ; elles doivent être prouvées par l’argument de la puissance divine, afin que, lorsqu’un homme accomplit des oeuvres que Dieu seul peut faire, on croie que ce qu’il dit vient de Dieu. Ainsi, lorsque quelqu’un présente une lettre marquée par le sceau royal, on croit que son contenu procède de la volonté royale. » (Saint Thomas, *ST*, 3, 43, 1). Deuxièmement : *pour montrer la présence de Dieu en lui* par la grâce (d’union et non d’adoption).

Cf. Lc 7, 18 : « A ce moment, il guérit beaucoup de personnes (...) Allez, rapportez à Jean ce que vous avez vu et entendu (...) » ; Jn 3, 3 : « Rabbi, nous savons que tu es un docteur venu de Dieu, car personne ne peut faire les signes que tu fais, si Dieu n'est avec lui » ; Jn 5, 36 : « Les œuvres que le Père m'a données de faire, c'est elles qui rendent témoignage de moi » ; Jn 10, 38 : « Si vous ne voulez pas me croire, croyez à mes œuvres : afin que vous sachiez et reconnaissiez que le Père est en moi, et que je suis dans le Père » ; Jn 11, 47 : « Cet homme fait beaucoup de signes. Si nous le laissons ainsi, tous croiront en lui ».

V. De fait le Christ a accompli des miracles

✧ ... **nombreux** : environ 35 miracles pendant la courte période de sa vie publique. Cette liste n'est pas exhaustive : à plusieurs reprises, les évangélistes notent que Jésus a fait des miracles sans préciser leur nombre. « Le soir venu, quand fut couché le soleil, on lui apportait tous les malades et les démoniaques. Et la ville entière [Capharnaüm] étaient rassemblée devant la porte et il guérit beaucoup de malades. » (Mc 1, 32-34 ; cf. aussi Jn 21, 25).

✧ ... **de nature très variée** : « Et il guérit beaucoup de malades atteints de divers maux » (Mc 1, 34). Jésus n'est pas un charlatan qui étonne son public avec un ou deux coups de magie. D'ailleurs, il n'aurait pas le temps matériel de préparer ses tours, il opère instantanément, à la demande des gens qui le croisent sur le chemin. On peut relever : 10 guérisons ; 4 résurrections (fille de Jaïre, fils de la veuve de Naïm, Lazare, Jésus lui-même) ; 6 exorcismes (Capharnaüm, Gerasa, fille de la Syro-phénicienne, enfant épileptique, le muet, l'aveugle-muet) ; 3 épiphanies (voix lors du baptême, marche sur les eaux, Transfiguration) ; 1 sauvetage (tempête apaisée) ; 4 miracles-dons (Cana, pêche miraculeuse, deux multiplications des pains) ; 8 miracles de légitimation, pour justifier une parole ou un comportement (la guérison de l'homme à la main desséchée, du paralytique, de la femme courbée, de l'hydropique, de l'aveugle-né, le figuier desséché, le paiement de la taxe du Temple avec une pièce trouvée dans un poisson).

✧ ... **souvent en présence de nombreux témoins** : 5000 hommes à la 1^{ère} multiplication des pains (Mc 6, 44) et 4000 à la seconde (Mc 8, 1), 500 témoins de la résurrection du Christ (cf. 1 Co 15, 5-7). Les miracles de Jésus ont eu lieu aux yeux de tous : « En tout lieu où il pénétrait, villages, villes ou fermes, on mettait les malades sur les places et on le priaient de les laisser toucher ne fût-ce que la frange de son manteau, et tous ceux qui le touchait était sauvés » (cf. Mc 6, 56).

✧ ... **de qualité convaincante** : ennemis de Jésus qui s'empresseraient de crier à l'imposture s'ils le pouvaient [pour le perdre, ils ne mettent pas en doute la réalité de ses miracles, mais ils préfèrent tramer des plans (cf. Mt 12, 14) ou l'accuser pour d'autres motifs (cf. Mt 12, 24 et Jn 5, 18)] ; disciples qui peinent à reconnaître le miracle de la résurrection (cf. Lc 24, 25 et Lc 24, 37-39) ; enquête que les chefs des Juifs mènent après la guérison de l'aveugle-né. (cf. Jn 9).

✧ ... **et avec une grande pauvreté de moyens** : parfois une seule parole (cf. Mc 4, 39 et Mt 12, 13) ; il guérit à distance (Mt 8, 13) ; par le toucher (Mc 1, 41 et Lc 8, 54) ; il se sert d'intermédiaires : la houpe de son vêtement (Lc 8, 44) ou la salive (Mc 8, 23), mais il n'y a aucune proportion entre les moyens dérisoires utilisés et le résultat obtenu.

VI. Les miracles du Christ montrent suffisamment sa divinité

Ils sont en effet accomplis *en relation avec les affirmations du Christ sur sa divinité* : « Il ne peut arriver qu'un homme prêchant une doctrine fautive opère de vrais miracles qui ne peuvent être faits que par la puissance divine : Dieu serait alors le témoin de la fausseté, ce qui est impossible. Comme donc le Christ se disait le Fils de Dieu et son égal, les miracles qu'il faisait prouvaient la vérité de cette doctrine » (Saint Thomas, *Quodlibet* 2, 4, 6, ad 2).

Remarque importante : il faut de bons *yeux* pour voir le fait ; du bon *sens* pour discerner s'il y a eu miracle ; un bon *cœur* pour être prêt à croire. « [Les miracles] peuvent aussi être "occasion de chute" (Mt 11,6). Ils ne veulent pas satisfaire la curiosité et les désirs magiques. Malgré ses miracles si évidents, Jésus est rejeté par certains (cf. Jn 11,47-48) ; on l'accuse même d'agir par les démons (cf. Mc 3,22). » (CEC 548)

« On aurait pu supposer plus tard que ces miracles qu'avaient vus des témoins oculaires avaient été inventés. A cette objection, la divine sagesse a obvié grâce à l'infirmité du Christ. Si en effet le Christ avait vécu riche, puissant, et établi dans une grande dignité, on aurait pu s'imaginer que sa doctrine et ses miracles n'avaient été reçus que par la faveur et le pouvoir des hommes. Ainsi, pour rendre manifeste l'œuvre de la divine puissance, le Christ a-t-il choisi tout ce qu'il y a de bas et d'infime dans le monde [suit l'énumération]. Si donc quelqu'un, en voyant un si magnifique résultat, à savoir la conversion de presque tout l'univers au Christ, sortir de tels débuts, cherche encore s'autres signes pour croire, on peut le déclarer plus dur que la pierre (...) » (Saint Thomas, *Les raisons de la foi*, ch. 7).